



Bagnolet, le 2 mars 2010

21 Rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
☎ 01.48.18.88.29 📠 01.48.18.88.95
uff@unsa.org

N/REF. ED/CD/16-2010

**Objet : Préavis de grève de 24 h 00
pour le Jeudi 11 mars 2010**

**Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS**

Monsieur le Premier ministre,

Par la présente, l'UNSA Fonction Publique dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du 11 mars 2010, pour l'ensemble des fonctionnaires et agents publics de la Fonction publique d'Etat et de la Fonction publique territoriale.

En effet, depuis le printemps 2009, le collectif « pas de bébés à la consigne » défend l'amélioration et le développement des modes d'accueil et de la scolarisation des jeunes enfants.

Le 17 février dernier, deux mille professionnels (Educateurs jeunes enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, puéricultrices, infirmières titulaires du CAP petite enfance, agents techniques cuisine ou ménage, médecins, psychologues, psychomotriciennes, secrétaires médico-sociales) et parents ont exigé, lors d'un rassemblement aux abords de l'Hôtel Matignon, le maintien de la qualité d'accueil des jeunes enfants, en demandant le retrait du projet de décret modifiant le décret du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi que l'ouverture de négociations sur l'ensemble du dossier de l'accueil de la petite enfance. Notre collectif souhaite obtenir un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés de la petite enfance pour permettre la réalisation des 400 000 places d'accueil supplémentaires.

Face à cette mobilisation d'ampleur, aucun des collaborateurs du Premier ministre n'a pris la peine de nous recevoir. Une demande d'entrevue avait pourtant été adressée 15 jours auparavant. Pire, nous avons dû remettre des milliers de cartes pétition à l'une de ses collaboratrices sur le trottoir à 150 mètres de Matignon.

De nombreux parents, professionnels et citoyens soutiennent aujourd'hui notre action. Le jeudi 11 mars prochain, ils manifesteront une nouvelle fois à nos côtés pour s'opposer aux différentes mesures qui convergent vers une dégradation des dispositifs existants : modifications du décret 2007-230 du 20 février 2007 et transposition de la directive européenne « services » qui vise à inclure le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel.

Je vous rappelle qu'il appartient au Gouvernement d'utiliser la période de préavis pour relancer la négociation sur la base de propositions nouvelles qui répondent aux demandes que nous avons formulées auprès de vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

**Elisabeth DAVID
Secrétaire Générale**